

Extrait du compte rendu de la 309e réunion au niveau ministériel du Conseil de l'UEO (Bonn, 19 et 20 décembre 1966)

Légende: Les 19 et 20 décembre 1966, le Conseil de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), présidé par Willy Brandt, se réunit au niveau ministériel à Bonn, son président invitant ses collègues à examiner la question de l'avenir de l'UEO. Jean de Broglie, le délégué français, émet des réserves quant au fait que soit abordé au conseil ministériel le sujet des conséquences pour l'UEO de la sortie de la France de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN). En outre, le Britannique George Thomson déclare la préoccupation de l'Assemblée concernant la marginalisation de l'UEO dans le processus des décisions prises quant à l'intégration du Royaume-Uni dans la Communauté économique européenne tout en soulignant que, en ce qui concerne la défense, l'OTAN reste le point central pour ces débats.

Source: Conseil de l'Union de l'Europe occidentale. Extrait du compte rendu de la 309e réunion du Conseil de l'UEO tenue au niveau ministériel les 19 et 20 décembre 1966 à Bonn, II.Consultations politiques. CR (66) 26. partie I. p.1, p. 13-14. Archives nationales de Luxembourg (ANLux). <http://www.anlux.lu>. Western European Union Archives. BTO. Interpretation of Brussels Treaty & Paris Protocols. Year: 1966, 01/03/1966-30/03/1967. File 113.2. Volume 1/2.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/extrait_du_compte_rendu_de_la_309e_reunion_au_niveau_ministeriel_du_conseil_de_l_ueo_bonn_19_et_20_decembre_1966-fr-69530ef9-df7b-4d37-9043-51984fd4722c.html



Date de dernière mise à jour: 13/10/2016

SECRET

DOSSIER No.

CR (66) 26 pt I.

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA 309^e REUNION
DU CONSEIL DE L'U.E.O. TENUE AU NIVEAU
MINISTERIEL LES 19 et 20 DECEMBRE

1966 A BONN

Président: M. Willy Brandt, Ministre des affaires étrangères de l'Allemagne

II CONSULTATION POLITIQUE

1. Déclaration du Président sur ses impressions sur les résultats et conclusions de la deuxième partie de la 12^e session ordinaire de l'Assemblée

Le Président évoque ensuite le débat qui a eu lieu à la dernière session de l'Assemblée sur les propositions de M. Kirk, délégué britannique. L'Assemblée est parfaitement en droit de se préoccuper de l'avenir de l'U.E.O. Douze années se sont écoulées depuis la création de l'Organisation et bien des événements se sont produits pendant cette période, à l'Est comme à l'Ouest. Certaines des conditions qui jadis servaient de base aux travaux de l'U.E.O. ont entre-temps changé. Il faudra inévitablement examiner avec soin dans quelle mesure il y a lieu de tenir compte des changements intervenus, c'est-à-dire d'adapter la structure et les méthodes de travail de l'U.E.O. aux données politiques et militaires de l'Europe actuelle. Sans vouloir approfondir l'examen des recommandations relatives au rapport de M. Kirk, le Président déclare que l'avenir de l'U.E.O. est une question qui continuera de préoccuper le Conseil et dont il convient de confier l'étude au Conseil permanent à Londres. D'autre part, le Président estime que les propositions et recommandations de l'Assemblée, sans fournir dès maintenant toutes les bonnes solutions, n'en constituent pas moins une base utile pour l'examen du problème. Il serait heureux que le Conseil permanent soit invité à procéder à un examen approfondi de la question de l'avenir de l'U.E.O. Ce problème mérite en effet une attention soignée et immédiate.

Voir

202-414-2

SECRET

Pour terminer ce rapide tour d'horizon des travaux de l'Assemblée, le Président déclare que le Conseil permanent aura l'occasion, en répondant aux recommandations de l'Assemblée, d'examiner de plus près les propositions et suggestions des parlementaires.

: Il importe que le Conseil permanent le fasse avec
: grand soin, afin d'encourager l'Assemblée à continuer
: d'enrichir d'idées nouvelles les échanges de vues et la
formation de l'opinion au sein de l'U.E.O.

S'il est convenu que le Conseil permanent sera chargé de l'examen approfondi de ces questions, et cette décision semble s'imposer, le Président demande à ses
: collègues s'ils ont une déclaration à faire sur la
récente session de l'Assemblée.

M. THOMSON dit combien il se réjouit que le présent Conseil soit réuni sous la présidence de M. Brandt. Il remercie le Ministre allemand des affaires étrangères du compte rendu très complet qu'il vient de faire des délibérations de la récente session de l'Assemblée de l'U.E.O. ainsi que de l'important discours qu'il a fait devant l'Assemblée. Il estime, avec le Président, que le Conseil des ministres doit étudier attentivement les débats de l'Assemblée et ses propres réponses aux recommandations qu'elle vient d'adopter. Les récentes décisions de l'O.T.A.N. et les nouvelles démarches du Royaume-Uni auprès de la C.E.E. ont eu lieu, dans une certaine mesure, en dehors de l'U.E.O., ce qui suscite des appréhensions croissantes au sein de l'Assemblée. La chose était cependant en partie inévitable : l'O.T.A.N. constitue nécessairement le point central des débats sur la défense, tandis que les pourparlers du Royaume-Uni et des autres pays membres de l'A.E.L.E. avec les Gouvernements des Six sur l'élargissement éventuel de la C.E.E. devaient inévitablement avoir lieu en dehors de l'U.E.O. Quoi qu'il en soit, le Conseil et l'Assemblée de l'U.E.O., où se rencontrent les Six et le Royaume-Uni, peuvent jouer un rôle important dans l'harmonisation des politiques occidentales vis-à-vis non seulement de l'Europe mais des autres continents.

Parmi les rapports de l'Assemblée, qu'il recommande tous à l'attention du Conseil, M. Thomson mentionne spécialement celui de M. Peter Kirk sur l'avenir de l'U.E.O.

Quelques-unes des idées contenues dans ce texte appellent peut-être des réserves, mais le rapport, ainsi que le débat

dont il a fait l'objet à l'Assemblée, ont incontestablement mis en évidence certaines questions importantes qui se posent à l'Organisation. Aucun organisme international n'est, ni ne doit être, immuable; il n'est surtout aucun organisme européen qui soit immuable dans l'évolution actuelle de l'Europe. Les Gouvernements membres doivent être prêts à adapter leurs objectifs, voire, s'il est nécessaire, l'Organisation elle-même à la situation. L'Europe et la zone atlantique sont en pleine évolution, et chacun espère voir se former bientôt une Communauté européenne élargie. Les échanges de vues qui ont eu lieu la semaine précédente à Paris ont permis de constater que l'Alliance atlantique est elle-même en voie de profonde réorganisation. C'est ainsi que la Conférence des parlementaires de l'O.T.A.N. a proposé la création d'une Assemblée atlantique officiellement reconnue. Il appartiendra donc au Conseil
: d'examiner les questions que soulève le rapport de M. Kirk.

SECRET

M. van ELSLANDE désire revenir un instant sur l'un des points soulevés par M. Thomson : les liens qui naturellement existent entre le Traité de Bruxelles et le Traité de l'Atlantique nord. La délégation belge estime qu'il y a là un problème très réel, qu'il ne faut pas esquiver. Elle propose : donc que les Ministres ne demandent pas seulement au Conseil permanent d'étudier la question, mais qu'ils lui donnent des instructions claires et précises. C'est pourquoi la délégation belge a préparé un texte qu'elle désire soumettre au Conseil. Elle le présente seulement comme une suggestion, et n'entend pas proposer qu'il soit adopté littéralement. Ce projet est le suivant :

"Eu égard aux liens existants entre le Traité de Bruxelles révisé et le Traité de l'Atlantique nord, le Conseil permanent de l'U.E.O. est invité :

1. A se tenir informé de l'état d'avancement des travaux et des négociations en cours au sein de l'Alliance et de son Organisation;
2. A examiner et à préciser dans toute la mesure du possible les éventuelles incidences sur le Traité de Bruxelles révisé des mesures qui ont été ou qui auront été prises au sein de l'Alliance et de son Organisation en vue de s'adapter à la situation politique;
3. De faire un premier rapport qui pourrait être examiné au Conseil ministériel qui se réunira à Rome en avril 1967."

M. CLASEN accueille favorablement la proposition tendant à l'examen au sein du Conseil permanent à Londres des recommandations de l'Assemblée. Il estime que la suggestion de la délégation belge s'avérera elle aussi utile.

M. de BROGLIE fait observer que le point 1) de l'ordre du jour prévoit une déclaration du Président sur les travaux de l'Assemblée, mais ne comporte en aucune façon de débat à ce sujet. Certes, il n'y aurait pas d'inconvénient à ce qu'un problème éminemment technique comme celui des conséquences qu'entraîne pour l'U.E.O. le retrait de la France de l'O.T.A.N. soit examiné par le Conseil permanent. Mais en tout état de cause la délégation française fait les plus expresses réserves sur l'ouverture d'un débat de cette nature au Conseil ministériel.

Le PRESIDENT indique qu'à la fin de son exposé il a demandé aux représentants des gouvernements membres s'ils désiraient faire connaître leurs vues. C'est là un moyen terme entre la discussion et le silence. Le Président propose donc qu'il soit tenu compte des déclarations des ministres dans les délibérations du Conseil permanent, et notamment des observations du Ministre belge.